



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-014

**CONTRATS D'APPRENTISSAGE
ANNÉE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	5

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absentes excusées ayant donné mandat de vote :

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Edith Jacot, pouvoir donné à Monsieur Gildas Brégain.

- Absente n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans l'accueil d'un apprenti au service des espaces verts et souhaite s'y engager davantage dans le cadre des lignes directrices de gestion qui ont été arrêtées.

Ce dispositif est favorable aussi bien à l'étudiant accueilli qu'aux besoins des services et sa mise en œuvre étant concluante, il est proposé d'étendre le dispositif.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage et considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis, il est proposé d'étendre ce dispositif à un quatrième apprenti à compter du 1^{er} septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_111-DE

Niveau scolaire : CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier paysagiste) ou BPA (Brevet Professionnel Agricole Travaux des aménagements paysagers) ou BP (Bac Professionnel Aménagements paysagers)

Domaine d'activité : Aménagement paysager

Direction et Service : Direction des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, service espaces verts et patrimoine arboré

Description du poste : Sous l'autorité du Responsable du service espaces verts et patrimoine arboré de la Direction des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, l'apprenti assiste les agents du service pour effectuer l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site et maintenir un espace public propre, accueillant, pédagogique et sécurisé pour les usagers.

Missions du poste :

1. Préparation, organisation et conduite de chantiers (uniquement pour le bac pro).
2. Réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parc, square...) et espaces naturels (coulée verte, boisement, marais...).
 - Entretien général des espaces verts et espaces naturels en fonction des spécificités biologiques et paysagères du site,
 - Entretien des équipements et du mobilier,
 - Préparation et entretien des sols (terrassements, travail du sol...),
 - Plantation de vivaces, d'arbres et d'arbustes,
 - Maçonnerie paysagère,
 - Suivi des travaux sur les sites,
 - Participation à l'accueil et à la sensibilisation du public.
3. Réalisation ponctuellement des opérations de nettoyage de la ville en partenariat avec le service propreté,
 - Entretien général des espaces publics à l'automne (feuilles, déchets...),
 - Désherbage des espaces publics (bordure de voirie, aire sablée...).
4. Participation ponctuellement au suivi du pastoralisme et/ou suivi des animaux de la Ville.
 - Alimentation et suivi sanitaire des animaux,
 - Surveillance des enclos et déplacement des animaux.

Cette création portera à quatre le nombre d'apprentis au sein de la collectivité. Pour le service espaces verts et patrimoine arboré, il y aura un apprenti par équipe opérationnelle.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage,

Considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_111-DE

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents à intervenir dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

FIXE la rémunération des apprentis selon les conditions définies par les textes en vigueur.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**

